

Informations complémentaires sur la maison Renaud et l'ancien entrepôt à charbon du collège Notre-Dame

ÉTUDE PRÉSENTÉE À M. RICHARD DESROCHERS,
DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES
COLLÈGE NOTRE-DAME



Source : Mario Brodeur, 2012

MARIO BRODEUR, ARCHITECTE

mai 2012

MBRODEUR CONSULTANT INC.
1512-3600, AVENUE DU PARC MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 3R2
514 609-4913 MARIOBRODEUR@SYMPATICO.CA

CONTEXTE

À la demande des autorités du Collège Notre-Dame, nous avons réalisé, en 2009, une étude intitulée *Recherche préalable pour une analyse de l'intérêt patrimonial du collège Notre-Dame*. Du 10 décembre 2009 au 16 mars 2010, nous avons participé à 4 rencontres visant la rédaction d'un énoncé d'intérêt patrimonial préliminaire conformément au *Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial* qui a fait l'objet d'une ordonnance du comité exécutif, récemment adoptée en vertu du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prescrivant la procédure d'évaluation.

Depuis, le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme ont analysé le projet de plan directeur de l'ensemble de la propriété institutionnelle sur la base des différents avis des services municipaux compétents et de la documentation mise à leur disposition dont l'énoncé d'intérêt patrimonial. Or, une partie de l'avis conjoint de ces comités, se lit comme suit :

« Les comités ont eu peu d'informations quant à l'état actuel de la maison Renaud et de l'ancien entrepôt à charbon, que le Collège veut démolir. Certes, l'énoncé d'intérêt patrimonial de même que les orientations de conservation et de mise en valeur de la propriété n'y réfèrent pas, ce qui sous-entend que ces constructions n'ont pas ou peu de valeur patrimoniale. Par ailleurs, les comités souhaiteraient un avis plus explicite et argumenté relativement à ces démolitions. Ils signalent notamment que la structure typique de l'ancien entrepôt à charbon, ses matériaux et son implantation en font un élément d'intérêt participant à la compréhension du lieu et se demandent s'il aurait pu être réhabilité au sein du projet de mise en valeur du parterre est. »

L'Administration du Collège nous demande donc d'élaborer davantage sur les deux constructions mentionnées dans le texte, et de justifier pourquoi ces deux immeubles ne sont pas, selon nous, d'un intérêt patrimonial suffisant pour en justifier la conservation.

RAPPEL

Notre étude patrimoniale de 2009, toute préalable soit elle selon les termes de référence imposés par la Ville de Montréal, a été réalisée dans l'esprit de démontrer le caractère évolutif de ce territoire institutionnel de grande importance. Nous mentionnions :

L'évolution s'est concrétisée bien sûr par la construction de bâtiments dédiés à l'enseignement, occupés par les religieux ou tout simplement nécessaires à la naguère autarcie des collèges telle la menuiserie et l'imprimerie. Elle s'est manifestée aussi au travers les activités particulières au Collège Notre-Dame comme la culture maraîchère, l'horticulture et l'arboriculture. Plus récemment, ce sont les activités sportives, leitmotiv du Collège, qui laissent leurs empreintes.

Plus que jamais ouverte sur la ville, avec son va-et-vient quotidien d'étudiants et sa mise en disponibilité de ses infrastructures sportives et culturelles, l'institution désire poursuivre son développement tout en étant sensible à sa localisation privilégiée sur le piedmont du mont Royal. Le défi sera donc d'assurer les conditions favorables au maintien de l'enseignement, soit la valeur patrimoniale la plus importante : l'usage.

Contrairement à d'autres propriétés institutionnelles du Québec qui ont souvent fait l'objet d'importantes études ou de pertinents colloques comme celui qui s'est récemment tenu à Montréal et Québec Des couvents en héritage¹, le Collège Notre-Dame ne pose pas le même défi puisqu'il n'est pas moribond. Au contraire, ce territoire institutionnel est l'un des plus dynamiques du mont Royal, il suffit de le laisser évoluer en continuité des courants sociaux.²

Il était donc entendu que tout ne méritait pas d'être conservé sur ce vaste territoire développé de manière organique. Cette position nous a semblé être partagée lors des 4 rencontres de travail avec les autorités municipales et ministérielles. À preuve, délibérément l'énoncé d'intérêt patrimonial de même que les orientations de conservation et de mise en valeur de la propriété sont muets sur les deux constructions dont il est question soit le château Renaud et l'ancien entrepôt à charbon. C'est effectivement dire que ces constructions ont peu de valeur patrimoniale dans le contexte du caractère évolutif de l'institution.

¹ Ce colloque a eu lieu du 7 au 11 octobre 2009

² MBrodeur consultant inc. Recherche préalable pour une analyse de l'intérêt patrimonial du collège Notre-Dame, p. 5.

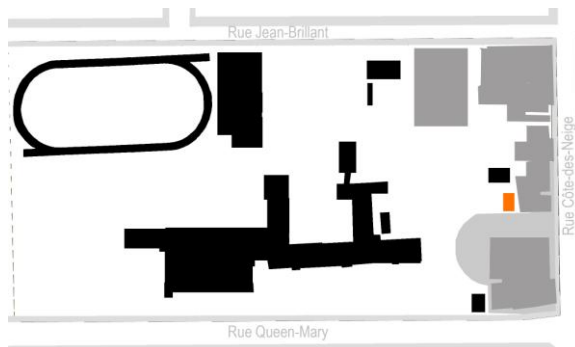
MÉTHODOLOGIE ET MISE EN GARDE

Qu'importe, puisqu'il nous est demandé cette fois-ci de donner notre avis, nous élaborerons sur les valeurs de ces deux immeubles dans les pages qui suivent. Pour ce faire, nous actualisons les fiches déjà réalisées dans le cadre de l'étude précédente, évaluons les états d'authenticité et d'intégrité et établissons une synthèse des valeurs patrimoniales.

Par ailleurs, rappelons que nous avons concentré nos efforts de recherche aux archives des religieux (sources primaires). Elles ont donc été systématiquement dépouillées avec l'objectif de recueillir le maximum de données et d'iconographies sur l'aménagement du territoire. En ce qui concerne plus précisément les données historiques relatives au château Renaud, soit une partie de l'ancien noviciat, nous nous sommes appuyés sur les sources textuelles en l'absence de ressources iconographiques pertinentes au Collège pour cette époque et pour ce secteur de la propriété. Les écrits qui sont essentiellement tirés de l'album du centenaire *Sainte-Croix au Canada 1847-1947* mentionnent qu'il se trouvait au centre d'un bâtiment qui comportait deux anciennes maisons acquises en 1873 et 1875 soit celles de Palacio et de l'abbé Picard. Nous n'avons pu à cette étape positionner avec certitude ces immeubles et cette aile dont une partie deviendra le « château ». Si les autorités jugent que cette localisation s'avère essentielle à l'évaluation, une recherche en archives pourrait être réalisée pour les propriétés Palacio et Picard.

Enfin sur la base des renseignements colligés et à titre indicatif seulement, nous traduisons l'évaluation patrimoniale en points à partir d'une pondération. Notons que cet exercice de pointage était utilisé par les autorités municipales avant l'élaboration et l'adoption du *Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial*.

CHÂTEAU RENAUD



3743 chemin Queen-Mary

Construction actuelle :
Construction à ossature de bois, déposée sur une fondation en béton. Toiture en bardeaux d'asphalte.

Date de construction :
1885³

Description de l'état d'origine⁴:

« C'est lui [père Fourmond] qui, en 1885, fit construire l'agrandissement au noviciat. C'était une bâtisse en bois, à deux étages, avec mansarde pour dortoir, se développant au sud des deux constructions Palacio et Picard de façon à former un T avec ces dernières. On possède encore une relique de cette allonge en bois, le « château Renaud », dépendance de la Maison Saint-Joseph». ⁵

Concepteur (s) :

Sous la direction de père Girard, l'agrandissement du noviciat a été vraisemblablement construit par un ou des religieux de Sainte-Croix. ⁶

Fonction première :

Agrandissement du noviciat.

Contexte et motif de la construction :

Les activités du noviciat se trouvaient dans deux anciennes maisons acquises par la communauté : la maison Palacio, servant à l'hébergement et l'enseignement des novices, la maison Picard servant de chapelle. Cet agrandissement permettait de les réunir et de répondre à l'accroissement du nombre de novices. ⁷

Motif de sélection des professionnels :

Il était habituel pour la communauté des Sainte-Croix de réaliser plusieurs travaux à diverses échelles sur leurs terrains. Certains religieux de Sainte-Croix étaient reconnus et désignés comme ouvriers ou surveillants de

³ Collectif, *Sainte-Croix au Canada*, 1847-1947, p. 204.

⁴ Mise en garde : Les données historiques relatives au Château Renaud, sont tirées des sources textuelles en l'absence de ressources iconographiques pertinentes au Collège pour cette époque et ce secteur de la propriété.

⁵ *Sainte-Croix au Canada*, p. 205.

⁶ *Sainte-Croix au Canada*, p. 270.

⁷ *Sainte-Croix au Canada*, p. 203.

chantier, car ils possédaient les capacités et connaissances manuelles pour effectuer de tels travaux.⁸

Modifications marquantes :

- **1907**
Un incendie détruit le scolasticat qui est l'ancien noviciat désaffecté depuis le transfert de la fonction à Sainte-Geneviève en 1893, à l'exception de l'aile de bois qui est restaurée et conservée.⁹
- **1914**
L'aile de bois est transportée à droite de la maison Saint-Joseph et, par ironie, on la surnomme «château Renaud», en souvenir de l'économiste du temps, Fr. Renaud.¹⁰ Le bâtiment de bois devient la dépendance de la Maison Saint-Joseph.¹¹
- **1924**
Le bâtiment est utilisé pour des fins complémentaires à l'imprimerie Saint-Joseph. De nouvelles fenêtres y sont alors percées.¹²

Concepteur :

Probablement un ou des religieux de Sainte-Croix, compte tenu du fait qu'il s'agit de travaux mineurs.

Autre :

- **1873**
Acquisition du terrain Palacio, lot 141¹³, de même que la bâtisse de pierre qui s'y trouvait. Cet emplacement à proximité du collège a été choisi en vue de l'arrivée du noviciat.¹⁴ Le Collège Saint-Laurent était trop habitué à recourir aux novices pour des tâches diverses, ce qui déconcentrait ces derniers pendant leurs études religieuses. En plus d'être un endroit spécifique et tranquille pour les novices, les autorités provinciales de la communauté concluent que le noviciat doit s'installer sur le terrain du siège de la province, soit celui de la Côte-des-Neiges.
- **1892**
Départ des novices de la Côte-des-Neiges, car le chapitre général a décidé d'éloigner définitivement le noviciat de toutes institutions scolaires. Il s'installe à Sainte-Geneviève.¹⁵

⁸ ACND, AT, PV : historique du collège-doc.210 (1888).

⁹ *Sainte-Croix au Canada*, p. 205.

¹⁰ *Sainte-Croix au Canada*, p. 270.

¹¹ *Sainte-Croix au Canada*, p. 205.

¹² AFSC, rapport Paulin - dossier des projets non-réalisés.

¹³ AFSC, Collège Notre-Dame - historique des lots, Document sans numéro

¹⁴ *Sainte-Croix au Canada*, p. 203.

¹⁵ *Sainte-Croix au Canada*, p. 205.

- **1895**
Les premiers scolastiques s'installent dans l'ancien noviciat.¹⁶
- **1931**
Adaptation du bâtiment pour le Frère Adrien (concepteur du jardin botanique du Collège) qui a besoin d'un endroit où vivre, près de son "chantier" et où il peut organiser et recevoir le Club des Jeunes Naturalistes, dont il est le fondateur.¹⁷

État actuel

Nous constatons avec la figure 240 que l'étage mansardé a été éliminé. La toiture est désormais à faible pente recouverte de tôles à baguette. La comparaison de la photo de 1923 à l'état existant, nous instruit sur le fait que la couverture, le revêtement de clin et les fenêtres (typologie et encadrement) ont été remplacés ou modifiés avec le temps.



237 : Façades ouest et nord du bâtiment. Source: MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.



238 : Façades sud et ouest du bâtiment. Source: MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.

¹⁶ *Sainte-Croix au Canada*, p. 205.

¹⁷ Fr. Lucien Dufour et Fr. Réginald Robert, des religieux de Sainte-Croix.



239 : Le château Renaud en 2009. Source: MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.



239 A : Façades sud et ouest du bâtiment dans son contexte d'insertion. Source: MBrodeur consultant inc. Photo Mario Brodeur 27 mai 2012.

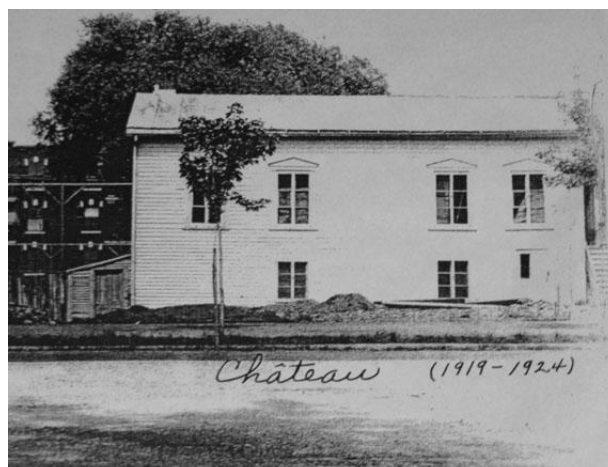
ICONOGRAPHIES



240 : Le château Renaud quand il était le noviciat (photo prise le 31 mai 1889). Source : Sainte-Croix au Canada 1847-1947, p. 204.



241 : Le château Renaud en 1923. Source : ACND, Dossier Château Renaud.



242 : Le château Renaud en 1924. Source : AFSC, Document sans numéro.



243 : Le château Renaud en 1950 (?) Source : AFSC, Doc. Sans numéro.



244 : Le château Renaud en 1991. Source : ACND, Dossier Château Renaud. Photographe : Louis Dulude.

SYNTHÈSE DES VALEURS PATRIMONIALES DU CHÂTEAU RENAUD

Valeur documentaire

L'immeuble ne fait plus référence à son usage d'origine : noviciat. Sa composition, sa localisation et ses matériaux n'évoquent rien de particulier aux usagers de l'institution.

Construit en 1885, le château Renaud serait l'une des plus anciennes constructions à subsister sur la propriété. Toutefois deux facteurs peuvent atténuer l'intérêt historique absolu. D'une part, il ne constitue qu'une partie d'un ensemble (le noviciat) et d'autre part, il n'est plus sur son site original.

Valeur architecturale

Il est difficile d'établir l'état d'authenticité d'un bâtiment qui n'est, dans les faits, qu'une partie d'un tout aujourd'hui disparu. À cela ne tienne, si l'on se réfère à l'époque où il devient un bâtiment autonome (1914) et à la

photographie de 1923 soit la plus ancienne retracée à ce jour (fig. 241), nous constatons que la volumétrie et l'organisation des ouvertures n'ont pas été modifiées de façon significative. Toutefois, la typologie des ouvertures, leurs encadrements, le revêtement de clin de bois et la couverture ont été remplacés au fil du temps par des composantes ou matériaux industriels sans intérêt.

Quant à l'état d'intégrité, il faut mentionner que selon les autorités du Collège, les assureurs ne veulent plus couvrir cet immeuble pour les risques liés aux incendies compte tenu qu'il s'agit d'une construction en bois (ossature) et qu'il n'est pas muni d'un système de protection de type gicleurs.

Le bâtiment ne présente pas de déficiences structurales évidentes. La couverture de bardeaux d'asphalte est à refaire et le revêtement de clin de particules agglomérées nécessite des travaux d'entretien substantiels.

En ce qui concerne sa composition architecturale, nous relevons une recherche de symétrie dans la disposition des ouvertures sans plus. Le toit à faible pente, l'absence d'entrée en façade principale, le traitement inhabituel de la base (le premier niveau), en font un immeuble dont l'architecture est sans intérêt.

Valeur contextuelle

De par sa localisation en bordure du stationnement du commerce d'alimentation voisin et de la propriété institutionnelle, l'immeuble n'est pas visible de l'emprise publique. Il contribue très peu à l'appréciation globale du territoire institutionnel et de ses fonctions afférentes. Son matériau de revêtement ne participe pas à l'effet d'ensemble.

Pondération

Pour le tableau qui suit les valeurs attribuées à chaque item sont :

			Points
Ancienneté	A	Le plus ancien	5
	B	Parmi les plus anciens	3
	C	Parmi les plus récents	2
	D	Spécimen obscur	0
Valeurs historiques	A	Excellente illustration historique	20
	B	Très bonne illustration historique	11
	C	Illustration pratique ou utile	8
	D	Illustration obscure	0
Degré d'authenticité	A	État original	10
	B	Apports positifs	6
	C	Apports de qualité diverses	4
	D	Apports négatifs irréversibles	0
État physique	A	Excellent	10
	B	Très bon	6
	C	Bon	4
	D	Passable ou médiocre	0
Concepteur	A	Concepteur majeur	5
	B	Concepteur important	3
	C	Concepteur connu	2
	D	Concepteur inconnu	0
Œuvre du concepteur	A	Spécimen exceptionnel ou novateur	5
	B	Bon spécimen	3
	C	Spécimen courant	2
	D	Spécimen obscur	0
Production courante	A	Spécimen exceptionnel ou novateur	15
	B	Bon spécimen	8
	C	Spécimen courant	5
	D	Spécimen obscur	0
Emplacement	A	Qualité exceptionnelle / Conservé dans son intégralité	5
	B	Bonne qualité / Modifié en continuité	3
	C	Faible qualité / Fortement altéré 2	
	D	Sans qualité / Rupture / Aucun lien	0
Cadre environnant	A	Fondement du caractère actuel	15
	B	renforce le caractère actuel	8
	C	Compatible avec le caractère actuel	5
	D	Influence négative	0
Point d'intérêt	A	Véritable symbole	10
	B	Familier à l'échelle de la ville	6
	C	Familier à l'échelle du voisinage	4
	D	Ni bien en vue ni familier	0

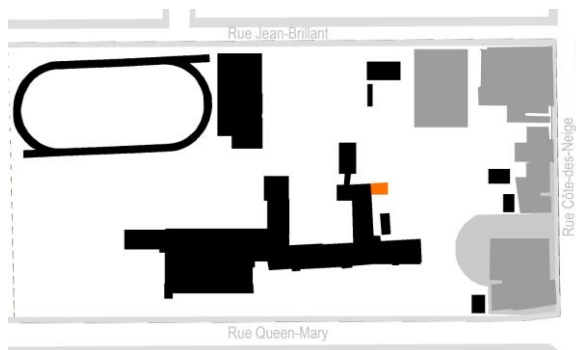
Pointage

Château Renaud

	Points				Évaluation	Total
	A	B	C	D		
Valeur documentaire						
Ancienneté	5	3	2	0	3	
Valeurs historiques	20	11	8	0	8	
						11
Valeur architecturale						
Authenticité	10	6	4	0	4	
État physique	10	6	4	0	4	
Concepteur	5	3	2	0	0	
Œuvre du concepteur	5	3	2	0	0	
Production courante	15	8	5	0	0	
						8
Valeur contextuelle						
Emplacement	5	3	2	0	0	
Cadre environnant	15	8	5	0	0	
Point d'intérêt	10	6	4	0	0	
						0
Grand total						19

exceptionnelle	85 et plus
élevée	65 à 84
moyenne	50 à 64
faible	49 et moins

ENTREPÔT À CHARBON ET CHEMINÉE



3791 rue Queen-Mary

Construction:

Cette construction est constituée de blocs de béton recouverts de brique rouge. Sa toiture plate est goudronnée. Le bâtiment a comme particularité ses contreforts. La cheminée est en brique.

Date de construction:

1934 et 1940.¹⁸

Concepteur (s) :

Inconnu

Fonction première :

Bâtiment accessoire destiné essentiellement à entreposer le charbon nécessaire au chauffage du collège.¹⁹

Motif de la construction :

Compte tenu de l'usage, la raison des contreforts n'est peut-être pas stylistique. Sont-ils nécessaires afin de solidifier les murs pour pallier au poids et aux manœuvres liés à l'entreposage du charbon ou afin de contrer les risques de déflagration en cas d'explosion ? Ce qui demeure intrigant est la présence des fenêtres qui semblent originales si l'on se fie à la photo de 1944 (figure 281).

Modifications marquantes:

- **1957**
Un réaménagement intérieur est fait et certaines fenêtres sont murées (figure 280).

Concepteurs :

J.W. Jetté Limitée, installateurs-techniciens

Contexte :

Les travaux sont effectués dans le cadre de la modernisation du système de chauffage.

¹⁸ ACND; Underwriters' Survey Bureau, *Insurance plan of the city of Montreal*, vol. VII, Toronto/ Montréal : The Bureau, 1940.

¹⁹ ACND, AT, dossier 1043, boîte 405.

Par ailleurs, l'ancienne cheminée est démolie pour faire place à une cheminée plus haute et de plus grande capacité afin de répondre aux plaintes du voisinage.²⁰

Motif de sélection des professionnels :

Inconnu

Autre :

Il est à noter que l'entrepôt à charbon et la cheminée sont l'une des étapes dans l'histoire technique du bâtiment en matière de chauffage. Ainsi, à travers le collège on retrouve plusieurs salles dédiées au chauffage, aujourd'hui désaffectées contenant toujours leur équipement d'origine ou ancien.

État actuel



274 : Façade nord de l'entrepôt à charbon. Source : MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.



275 : Façade est de l'entrepôt à charbon. Source : MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.

²⁰ ACND, archives textuelles, historique du collège, Document sans numéro



276 : Façade sud de l'entrepôt à charbon avec la cheminée. Source : MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis.



277 : Traces d'une ouverture partiellement obstruée. Source : MBrodeur consultant inc. Photo Éric St-Louis Saint-Louis.

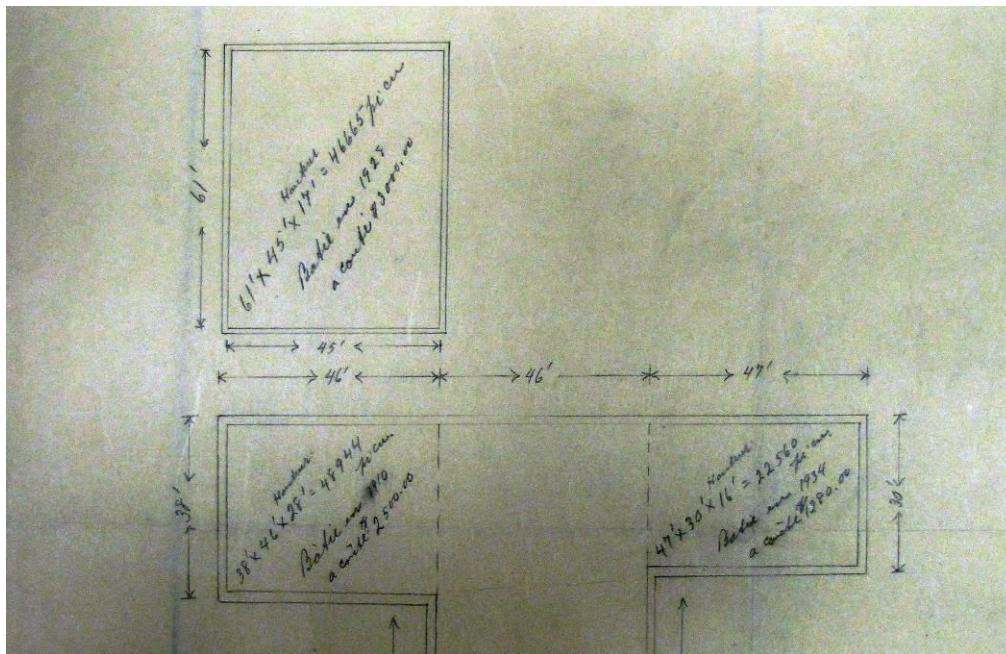


277 A : Les contreforts du côté nord. Source : MBrodeur consultant inc. Photo Mario Brodeur 27 mai 2012.

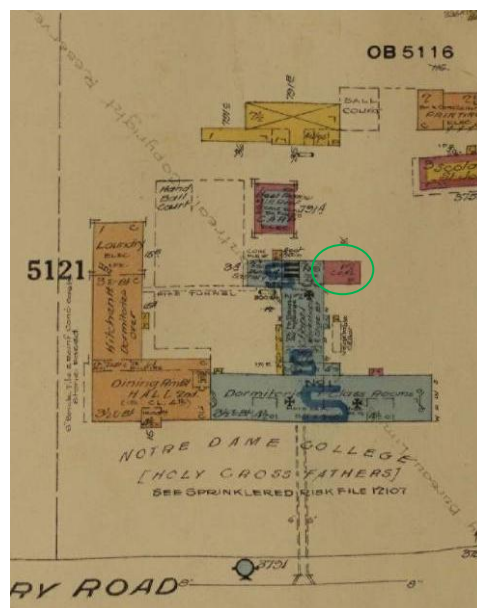


277 B : Contexte d'implantation : MBrodeur consultant inc. Photo Mario Brodeur 27 mai 2012.

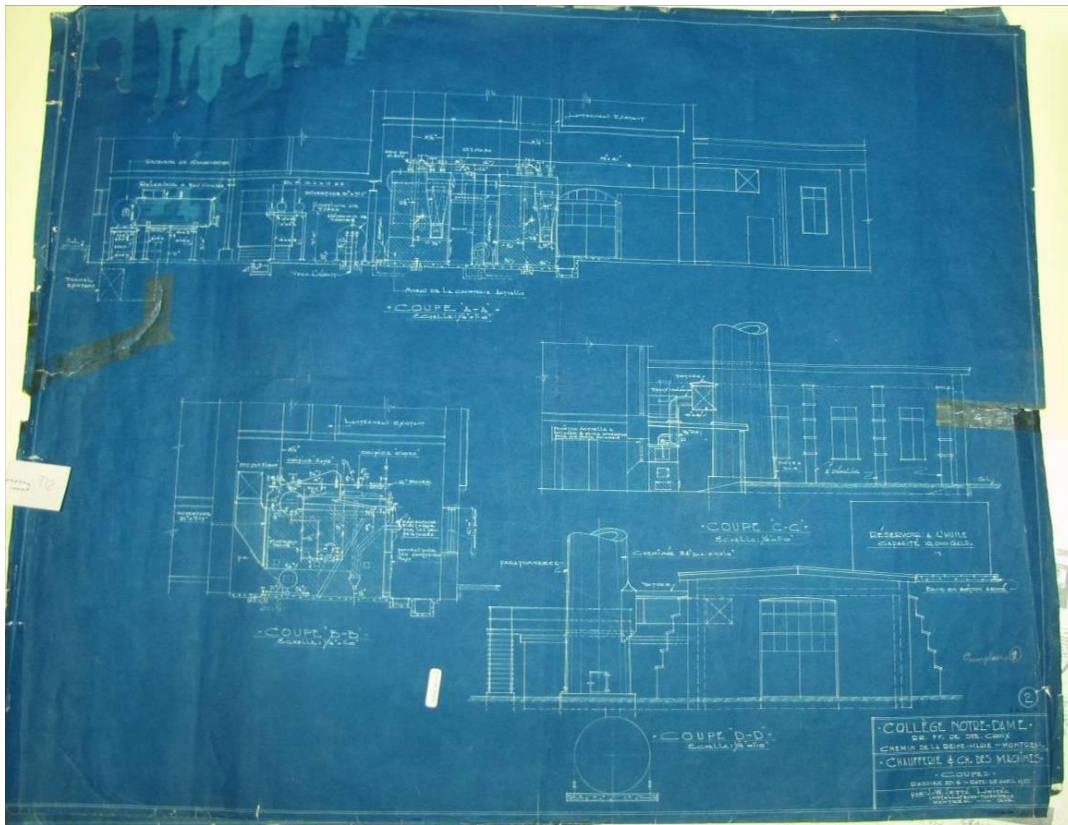
ICONOGRAPHIES



278 : Relevé des bâtiments, document sans date. Source : ACND, salle des plans.



279 : L'entrepôt à charbon encerclé en vert. Underwriters' Survey Bureau, Insurance plan of the city of Montreal, vol. VII, Toronto/ Montréal : The Bureau, 1940. Source : BANQ en ligne.



280 : Plans techniques de 1957 de l'installateur J.W Jetté Ltée. Source : ACND, salle des plans.



281 : Entrepôt à charbon en 1944. Source : ACND, Dossier Photos identifiées.



282 : L'entrepôt à charbon et cheminée en 1973. Source : ACND, Dossier Bâtisse bout nord 1973.

SYNTHÈSE DES VALEURS PATRIMONIALES DE L'ANCIEN ENTREPÔT À CHARBON

Valeur documentaire

La valeur d'usage de l'immeuble est faible depuis que le charbon, n'est plus utilisé comme combustible pour le chauffage de l'institution. Il sert désormais d'atelier et de remise à machineries. Sa composition, sa localisation et ses matériaux demeurent tout de même en lien direct avec les fonctions connexes qu'une institution de cette envergure commandaient.

Valeur architecturale

L'entrepôt est dans un bon état d'authenticité malgré les modifications à l'organisation de certaines ouvertures. Il semble en relatif bon état outre la maçonnerie des contreforts qui devront être repris intégralement dans un proche avenir.

Nous sommes en présence d'une architecture strictement fonctionnelle à moins que les contreforts n'aient été construits pour des fins fantaisistes ce que la documentation consultée n'a pu confirmer à cette étape-ci des recherches.

Valeur contextuelle

Compte tenu de son revêtement de brique d'argile, l'entrepôt constitue la seule composante du bâtiment principal dont le matériau n'est pas dans les teintes de gris. Son implantation parallèle au corps principal en fait aussi le seul bâtiment de service à participer à la création d'une cour.

Pointage

Ancien entrepôt à charbon

	Points				Évaluation	Total
	A	B	C	D		
Valeur documentaire						
Ancienneté	5	3	2	0	2	
Valeurs historiques	20	11	8	0	8	
						10
Valeur architecturale						
Authenticité	10	6	4	0	4	
État physique	10	6	4	0	4	
Concepteur	5	3	2	0	0	
Œuvre du concepteur	5	3	2	0	0	
Production courante	15	8	5	0	5	
						8
Valeur contextuelle						
Emplacement	5	3	2	0	2	
Cadre environnant	15	8	5	0	5	
Point d'intérêt	10	6	4	0	0	
						7
Grand total						25

exceptionnelle	85 et plus
élevée	65 à 84
moyenne	50 à 64
faible	49 et moins

CONCLUSION

En conclusion, nous sommes d'avis que le château Renaud revêt un intérêt patrimonial faible et dévalorise l'environnement institutionnel.

Quant à l'ancien entrepôt à charbon, bien qu'il soit aussi d'intérêt patrimonial faible, il témoigne tout de même des bâtiments accessoires inhérents à une institution qui a longtemps vécu une forme d'autarcie. Il n'en demeure pas moins qu'il pourrait être sacrifié si sa démolition permettait une réelle mise en valeur de la propriété en général ou d'une chambre paysagère en particulier. Enfin selon ce dernier scénario, son intérêt patrimonial ne saurait justifier des interventions de conservation partielle ou d'évocation par des tracés d'empreintes au sol.